



## Refus visa court séjour aux ascendants d'un français

Par **Rourou**, le **20/09/2010** à **18:02**

Je suis française d'origine marocaine (cadre dans la banque) mariée à un français d'origine marocaine (enseignant) 2 enfants, propriétaires d'un F4 67 m 2 à Bougival dans les Yvelines. Mes parents sont marocains résidents au Maroc SANS AUCUNE VOLONTE de vivre en France, leur vie est au Maroc, mon pere à une rente immobiliere et recoit une retraite correcte et mes parents sont tous les 2 couverts par une mutuelle au Maroc.

Ils disposent d'un visa USA de 10 ans mais y vont 1 mois tous les 3 ans.

Ils sont venu nous rendre visite en 2006 (60j) puis en 2008 (73j).

En 2010, le consulat a refusé le visa court séjour car ils sont restés en france au delà de la validité du visa délivré en 2008. Ce depassement n'était pas de mauvaise foie, la mention de 60j mentionnée sur leur visa leur a echapé et même l'agence de voyage qui leur a attribué les billets d'avion n'a pas fait attention car la validité du visa était de 90 j c'était un peu subtil (60 jours à consommer durant 3 mois).

Mes parents ont fait un recours gratuit auprès de Mr le consul => pas de reponse de sa part. Puis un recours aupres de la commission de recours contre les decisions de refus de visa. La commission a rejeté le recours pour le motif suivant: Les conditions d'hebergement, dans un logement de 67m2, eu regard à la composition familiale des accueillants, sont insuffisantes + il ya un risque de détournement de l'objet du visa, éventuellement à des fins médicales.

1/Pourquoi les raisons ne sont pas les m^mes que ceux de Mr le consul?

2/Je peux faire un recours aupres du tribunal administratif mais charges lourdes + delais lourd + energies et efforts...et les resultats sont ils garanties sachant que la couverture medicale de mes parents + assurance couvrant 30 000 eur chacun + ressources parents et nos ressources sont correctes tout ça est facilement justifiable + il est illogique qu'en 2006 on habitait 67 m2 on leur accorde le visa et pas en 2010 sachant qu'il est irraisonnable de changer nos projets de moyens terme (credit immobilier, bon cadre de vie à Bougival, choix de qualité de vie...) pour heberger mes parents pendant quelques semaines...

3/Quelle demarche suivre? existe ti une autre solution que d'aller aux tribunaux?

Agacée de cette injustice je suis tres male dans ma peau.

Merci pour vos conseils

Par **Domil**, le **21/09/2010** à **00:24**

Malheureusement vos parents payent le mauvais comportement de certains de leurs nationaux qui usent, sans vergogne, du visa court séjour pour se maintenir en France.

Je trouve un peu gonflé de dire qu'un F4 de 67m<sup>2</sup> ne permet pas d'accueillir ses parents pendant des vacances.

Vous avez fait les recours gracieux, il ne reste que le recours devant le TA de Nantes (vous n'avez que deux mois après le rejet de la commission). Il faut le faire, car si vous obtenez gain de cause, ils ne devraient plus emmerder vos parents (l'idéal serait ensuite d'obtenir un visa de circulation de 5 ans). Il arrive aussi que le Consulat délivre le visa dès qu'il sait qu'il va devoir justifier ses arguments devant un juge

<http://nantes.tribunal-administratif.fr/ta-caa/demarches-et-procedures/>

Par **Rourou**, le **21/09/2010** à **10:46**

merci Domil pour vos conseils, avez vous une idée sur les frais et les delais qu'un recours aupres du TA de nantes? Merci bcp.

Par **Domil**, le **21/09/2010** à **12:23**

Tout est indiqué dans le lien donné

Par **ASSAM**, le **19/11/2010** à **11:49**

Moi aussi, je viens d'apprendre le refus de visas de mes parents.

Il faut vraiment faire quelque choses!!!

J'ai fait un tour sur les blogs, forum et autre enquête sur les refus de visas des Maghrébins c'est vraiment un scandale.

En plus des démarches personnelles que peuvent faire les uns et les autres, je propose qu'on réfléchisses tous ensemble à la création d'une association pour le droits des étrangers à pouvoir rendre visite à leurs enfants ou ascendants français.

Une idée qui fera certainement son chemin!!

Bien à vous,

Par **Domil**, le **19/11/2010** à **11:53**

*Malheureusement vos parents payent le mauvais comportement de certains de leurs nationaux qui usent, sans vergogne, du visa court séjour pour se maintenir en France.*

Montez une association pour lutter contre vos compatriotes qui abusent du visa court séjour.

Par **ASSAM**, le **19/11/2010** à **12:17**

Vous ne pouvez pas changer de refrain vous!?

Par **dounia**, le **10/02/2012** à **16:44**

bonjour, je suis tout à fait d'accord pour une association de ce genre, je comprend bien qu'ils puissent refuser un visa mais il faut le justifier avec des arguments qui peuvent convaincre surtout quand on a les moyens d'accueillir nos parents et que les parents aussi ils ont leur propres ressources

il faut qu'on fasse quelque chose, c'est honteux pour nous de rester les bras croisés surtout qu'on sait tous le parcours du combattant pour obtenir le visa et le prix que ça coûte

Par **ASSAM**, le **05/04/2012** à **13:35**

Bonjour Dounia,

Je viens de lire votre message.

Concrètement comment pourrions nous faire?

Échange de coordonnées?

A très vite

Par **nadia2**, le **09/04/2012** à **16:30**

bonjours, mon histoire et malheureusement pas drôle désolé, moi je suis de votre avis de créer une association pour nous entraider, on est seul livrer à nos problèmes, ma mère m'a rendu visite en 2002 après un divorce c'était sa première fois. elle n'est jamais venue en France auparavant ni assisté à la naissance de mes 5 enfants j'ai perdu 2 enfants de l'âge de 6 mois et un autre de l'âge de un an j'étais une bonne citoyenne je travaillais malgré mes trois enfants j'ai choisi d'être nourrice agréée pour m'occuper de mes enfants en même temps jusque là ça va mieux dans ma vie et chaque fois que je demande à ma mère de poser le dossier du visa elle me dit c'est pas la peine de te déranger tu viens chaque année. Voilà le 27 décembre 2009 je perd mon aîné de 22 ans j'étais au Maroc pour l'enterrement avec mes 2 enfants de 16 ans et 13 ans en pleine adolescence on est resté un mois et demi on est rentré en France je vous explique pas la morale la dépression mes enfants qui vont pas bien ils refusent la thérapie tout va mal j'ai ensuite demandé le visa pour mes parents, pour nous soutenir j'ai complété mon dossier j'ai ajouté une lettre de désespoir, peur d'avoir un refus de la part du consulat.

j'ai reçu le refus ils ont leur assurance au Maroc, ils ont leurs biens, sois disant je suis au chômage comment voulez vous pouvoir travailler après un tel choc dans ma vie de perdre un enfant de 22 ans un ange dites moi comment une mère pourrait travailler après ce drame malgré ça je me suis battue grâce à Dieu maintenant intérieurement je vais pas bien mais j'ai réussi à trouver un travail et j'ai besoin de mes parents à mes côtés mes j'ai peur de refaire la

demande je ne supporterai pas un autre refus. Que dois je faire? merci de votre aide

Par **nadia2**, le **12/04/2012 à 10:43**

bonjour à tous,  
ils y'a personne pour m'aider? un peut d'efforts svp

Par **jacksonbrown**, le **23/01/2013 à 20:16**

Bonjour à vous tous, j'ai bien lu et partage votre sentiment d injustice, je suis Français d'origine marocaine, et j'ai vécu aussi cette expérience de voir un refus de visa long séjour à ma mère, veuve et à ma charge (visa pour ascendant de Français). En effet les recours coutent chers et les consulats jouent sur ce point faible pour refuser un grand nombre de visa. La réponse est d'aller en justice pour demander réparation et **pour réduire les frais** je vous conseille à vous tous de prendre une assurance [s]vie privée[s]. Cette assurance qui coûte dans les 70 euros par an (la mienne est contractée via l'automobile club) mais vous pouvez la souscrire chez votre assureur de maison. Attention (assurance vie privée) pas assurance juridique ou autre, et Grâce à cette assurance vous pouvez être conseillés et aidés par des spécialistes sans avoir à déboursé un centime.

En ce qui me concerne je compte faire appel et engager une procédure aux tribunaux dès le prochain refus. (ma maman ne voulait pas que j'aille aux tribunal au premier refus)

Continuons à partager nos expériences sur ce site ou dans une association via le net !  
Amicalement.

Par **KEMPAT**, le **25/01/2014 à 04:26**

Bonjour

Bonjour,

Votre démarche m'interpelle, avez vous créé cette association ? Si oui comment y adhérer ?

De mon côté j'ai décidé de lancer un mouvement civique contre le refus de visa à des étrangers parent d'enfant français. Pour plus de précision vous pouvez me contacter à adresse :

[jmpatrick.charles@gmail.com](mailto:jmpatrick.charles@gmail.com)

il est aussi possible de nous trouver sur facebook :

[www.facebook.com/pages/Interdisez-ces-mères-étrangères-denfants-français/212185308967650?ref=hl](http://www.facebook.com/pages/Interdisez-ces-mères-étrangères-denfants-français/212185308967650?ref=hl)

Votre expérience et votre participation sont les bien venus pour mener le combat contre ses injustices qui déshonorent le France

L'objectif est d'initier une pétition internationale et de saisir les institution européennes concernées à fin de faire condamné le gouvernement et que justice nous soit rendue .

Solitairement solidaire Patrick Charles